



En France, toute entreprise d'au moins 20 salariés est tenue d'employer à temps plein ou à temps partiel et quel que soit le type de contrat, 6% de travailleurs handicapés. Les établissements ne remplissant pas ou que partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution à l'AGEFIPH, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Malgré cela, il n'est pas toujours facile de trouver un travail adapté lorsqu'on est en situation de handicap. Il existe cependant des aides pour vous permettre d'accéder à l'emploi ou d'adapter votre poste.

1. Droit du travail



→ [Les dispositifs prévus par le droit du travail](#) pour accompagner une personne malade ou en situation de handicap par Santé Info Droits.



2. Les dispositifs existants pour l'insertion des personnes handicapées dans l'emploi

[Fondation Le phare](#)

[L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées \(L'ADAPT\)](#)

A. La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) vous permet de bénéficier d'avantages aussi bien pour trouver un emploi que pour le conserver. La qualité de travailleur handicapé est reconnue par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Une procédure de RQTH est systématiquement engagée à l'occasion de l'instruction d'une demande d'allocation adulte handicapé (AAH). Il est donc inutile d'en faire la demande séparément.

Si vous obtenez la qualité de travailleur handicapé :

- vous bénéficiez de dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle (stages de réadaptation, de rééducation, contrat d'apprentissage...),

- vous bénéficiez de l'obligation d'emploi,
- vous pouvez accéder à la fonction publique, soit par concours aménagé, soit par recrutement contractuel spécifique,
- vous pouvez bénéficier d'aménagement de vos horaires et poste de travail,
- vous pouvez bénéficier de soutiens spécialisés pour la recherche d'emploi au sein, par exemple, des services du Réseau Cap Emploi.

La RQTH est attribuée pour une durée de 1 à 5 ans renouvelable. À l'occasion d'une demande de renouvellement, la RQTH est maintenue tant que la CDAPH n'a pas rendu sa décision.

B. Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique () est un catalyseur de l'action publique en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Sa mission est d'impulser une dynamique et d'inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques.

Il aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%. Par ses financements et les partenariats qu'il noue, il incite les employeurs à mettre en œuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard.

C. L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

L'[AGEFIPH](#) a pour missions de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées. Pour bénéficier de l'offre de services et des aides financières de l'Agefiph, votre handicap doit être reconnu administrativement ou vous devez avoir engagé des démarches de reconnaissance du handicap.

D. Le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés

Présent dans chaque département, sélectionné et financé par l'AGEFIPH, le [SAMETH](#) est un organisme spécialiste du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Il apporte à l'employeur et au salarié toute l'information sur la démarche de maintien dans l'emploi. En fonction des besoins et de la complexité de la situation, il les accompagne dans la recherche de l'aide adéquate pour maintenir le salarié dans l'entreprise.

Le SAMETH peut faire appel aux aides et dispositifs de droit commun existants (temps partiel thérapeutique, contrat de rééducation professionnelle...) mais aussi aux prestations et aux aides de l'offre d'interventions de l'AGEFIPH.

Si aucune solution ne peut être trouvée dans l'entreprise, il fait le lien avec Pôle emploi ou Cap emploi, qui accompagnera le salarié dans la recherche d'un nouvel emploi.

E. CAP Emploi

Dans le cadre d'une compétence départementale, au sein d'un réseau national, chaque [Cap emploi](#) assure une mission de service public en complément de l'action de Pôle Emploi.

L'objectif des Cap emploi est de favoriser l'embauche des personnes handicapées dans les entreprises, privées ou publiques.

F. Au niveau local

Il existe le même genre d'actions au niveau local avec par exemple [Emploi et Handicap Grand Lille](#), qui a une double mission : l'insertion des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail par un accompagnement adapté favorisant l'accès et le maintien dans un emploi durable, mais aussi l'accompagnement des employeurs par des actions avisées permettant aux entreprises de devenir handi-accueillantes.

Il existe également des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification ([GEIQ](#)) qui rassemble des entreprises facilitant l'intégration professionnelle de travailleurs handicapés par la professionnalisation et la montée en compétence (contrats de professionnalisation).

Découvrez les fiches infos Maladie Chronique Rare et Travail :

→ Fiche infos : [Faire reconnaître ma maladie chronique rare, mes contraintes, un handicap, un atout dans mon travail ?](#)

→ Fiche infos : [Je travaille, Je suis atteint d'une maladie chronique rare... Comment en parler ?](#)

G. Handipole

[Handipole](#) est un site d'information sur les dispositifs emploi, formation, insertion et handicap. Handipole propose des ressources et documents utiles aux personnes handicapées, aux entreprises et aux professionnels concernés par le sujet.

H. Handitech Handroit

[Handitech Handroit](#) est une association pour la coordination des actions et des recherches appliquées à la vie quotidienne des personnes handicapées ou âgées dépendantes. Le but d'ACTIF-HANDITEC est de réaliser toutes enquêtes, réunir tous colloques, organiser toutes rencontres pour favoriser la coordination des actions et recherches appliquées à la vie quotidienne des personnes handicapées ou âgées

3. Médecine du travail



[La médecine du travail](#) est la référence médicale de votre lieu de travail. Il émet un avis indispensable suite à votre demande pour :

- aménager votre poste de travail,
- adapter vos horaires de travail
- prétendre à un des dispositifs comme reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

[Pôle Santé Travail](#) : Le suivi de santé au travail est l'un des outils du Médecin du Travail pour agir en prévention des risques professionnels. L'équipe du Pôle Santé Travail se rend dans l'entreprise pour conseiller sur les équipements de protections, adapter les postes de travail, effectuer des mesures, réfléchir sur l'organisation de travail, etc.

Vous pouvez également y rencontrer des Assistants Santé Travail, des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels qui viendront en complément de vos interlocuteurs habituels.

aides
financières

4. Aides financières et mesures

- La [RQTH](#) : La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (voir point 2).
- [Travailler avec un handicap](#) FNATH 2010
- [L'emploi des personnes handicapées](#) Ministère de l'emploi



5. Sites de recherche d'emploi pour les travailleurs handicapés

- [CAP emploi](#)
- [Handipole](#)
- [HandiCV](#)
- [Hemploi.com](#)
- [HandiQuesta](#)



Tutoriels vidéos

Filière FAVA-MULTI	Travailleur handicapé : la RQTH
FAI²R	Conséquences de la maladie auto-immune/auto-inflammatoire sur mon activité professionnelle. Comment gérer ? Rôle du médecin du travail et de la MDPH ?
AFPA Web TV	Le dossier professionnel en 10 points : vidéo pédagogique dessinée
CAPFI TV	EP3 : le statut de travailleur handicapé
MCETRAVAIL	Qu'est-ce que le temps partiel thérapeutique dans la fonction publique ?
AVIE Cap Emploi	TUTORIEL Cap Emploi 2
Filière FAVA-MULTI	Comment adapter mon activité professionnelle ?
Yannick Prangère	Le sameth/agefiph emploi personnes handicapées
Emploi et Handicap Grand Lille	Le maintien dans l'emploi à destination des employeurs
Emploi et Handicap Grand Lille	Le maintien dans l'emploi à destination des salariés
UNEA Communication	Le travailleur handicapé dans l'emploi
MCETRAVAIL	33- Quelles répercussions sur le travail des collègues ?
MCETRAVAIL	19 - Quel est le rôle d'une infirmière en entreprise ?
Atoutsanté.com	Tout savoir sur le médecin du travail
MCETRAVAIL	Quel est le rôle du médecin du travail ?
MCETRAVAIL	Quel est l'objectif de la médecine du travail ?
MCETRAVAIL	Le médecin de prévention est-il soumis au secret professionnel ?
MCETRAVAIL	Le médecin du travail est-il soumis au secret professionnel ?
LJ Communication	Martine Giros, médecine du travail et Polyarthrite Rhumatoïde